

Fiche résumée : **CONDUCTEUR DE MACHINE À IMPRIMER**

MÉTIERS APPARENTÉS

- Conducteur offset – Conducteur machine rotative – Conducteur typographe.

CODES

CITP 88 : 8251 PCS 2003 : 627f, 214c, 476a ROME 1999 : 46221

DESCRIPTIF

Le conducteur de machine à imprimer

- Assure les opérations nécessaires à l'impression sur machines simples ou complexes.
- Met en route, effectue les réglages et conduit une machine à imprimer en vue de réaliser une impression sur un support.
- Assure la régulation du processus d'impression, surveille la qualité et la conformité des produits imprimés.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **atelier industriel** (déplacements de plain pied et/ou sur plusieurs niveaux, exigüité des locaux)
- **aire de stockage, entrepôt** (ambiances thermiques inconfortables)

> Nuisances (préventions)

- **ambiances thermiques inconfortables** (adapter l'aération et la ventilation, porter une tenue adaptée)
- **déplacements de plain-pied et/ou sur plusieurs niveaux** (concevoir des voies de circulation, entretenir les sols et les escaliers, ne pas oublier l'entretien des surfaces anti-dérapantes, proscrire l'usage des échelles mobiles)

> Effets sur la santé

- lésion traumatique due à une chute
- fatigue transitoire due à la chaleur



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- horaires réguliers de jour, **horaires atypiques** (2/8, 3/8, 5/8, travail le WE...)
- travail en **équipe** (contrainte relationnelle)
- **délais** de livraison à respecter (contrainte de temps)

> Nuisances (préventions)

- **contrainte de temps et contrainte relationnelle** (planifier le travail, gérer les volumes, faciliter la communication)
- **perturbation des rythmes chronobiologiques** (formation en chronobiologie, réfléchir sur de nouvelles organisations de travail)

> Effets sur la santé

- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress, troubles somatoformes, troubles du sommeil et de la vigilance
- difficultés nutritionnelles, nutrition inadaptée, conduite addictive



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **régler la machine** (simultanéité des tâches, machines en mouvements, posture contraignante)
- **alimenter la machine** (charge physique de travail manutention ou manipulation, port de charges)
- **surveiller la qualité de la production** (mouvements répétitifs des mains poignets avant-bras, vigilance)
- assurer un **travail de précision** (contrainte visuelle)
- **nettoyer** et assurer l'entretien courant de la machine (travail en hauteur, posture contraignante)

> Nuisances (préventions)

- simultanéité des tâches (planifier le travail) et **vigilance**
- machines en mouvements (mettre des carters de protection, arrêt d'urgence, adapter les tenues de travail)
- posture contraignante, charge physique de travail, port de charges (formation PRAPE, utiliser des aides à la manutention, CI relative femme enceinte et pathologies rachidiennes)
- mouvements répétitifs des mains poignets avant-bras (adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie, veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel)
- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité)
- contrainte visuelle (adapter l'éclairage)

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- lésions traumatiques du membre supérieur
- stress
- fatigue visuelle



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- machines de **grandes dimensions** (travail en hauteur), machines **complexes** à la fois mécaniques, électriques et électroniques (électricité, exposition à des bruits dépassant les seuils réglementaires), machines à **cylindre** (machines en mouvements)
- **plaques d'impression, rouleaux** (chute d'objets)
- **moyens de manutention** mécaniques ou électriques (chariots automoteurs)
- **lampes UV** (rayonnement UV)
- chiffons (danger d'incendie)

> Nuisances (préventions)

- machines en mouvements (mettre des carters de protection, arrêt d'urgence, adapter les tenues de travail)
- travail en hauteur, chute d'objets (mettre les équipements de travail en conformité)
- exposition à des bruits dépassant les seuils réglementaires (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- danger d'incendie (remplacer les produits les plus inflammables, interdire de fumer, limiter les quantités de produits stockées dans l'atelier, adapter les poubelles, prévenir l'incendie, organiser la lutte contre l'incendie, formation incendie)
- électricité (délivrer une habilitation électrique)
- rayonnement UV (porter des lunettes de protection, utiliser un écran lampe UV+)
- chariots automoteurs (vibrations)

> Effets sur la santé

- lésions traumatiques du membre supérieur, de la cheville et du pied
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz
- affections de la conjonctive
- brûlures
- effets du courant électrique : électrisation, électrocution



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **produits pour imprimer et reproduire** (solvants organiques liquides, danger d'incendie, aérosol inhalable)
- **feuilles-bobines** (papier carton, poussières)
- **encres** (hydrocarbures aromatiques, acrylates, solvants organiques liquides, benzo(a)pyrène)
- **poudres antimaculage** (poussières inhalables, aérosol de gomme végétale pulvérisée)
- **caractères en plomb** plus en plus exceptionnel (plomb)

> Nuisances (préventions)

- **solvants organiques liquides** (si possible substituer les plus dangereux)
- **danger d'incendie** (remplacer les produits les plus inflammables, interdire de fumer, limiter les quantités de produits stockées dans l'atelier, adapter les poubelles, prévenir l'incendie, organiser la lutte contre l'incendie, formation incendie)
- **aérosol inhalable** (aspirer les vapeurs à la source, fermer les poubelles, éliminer les vieux chiffons)
- **papier carton, poussières inhalables**
- **hydrocarbures aromatiques** (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler, polluant à risque spécifique)
- **acrylates**
- **benzo(a)pyrène** (veiller à l'hygiène des mains, éviter contact mains et visage, porter des gants, information sur le risque cancérigène, mutagène, reprotoxique)
- **aérosol de gomme végétale pulvérisée**
- **plomb** (exceptionnel)

> Effets sur la santé

- affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz
- brûlures
- anémie, syndrome douloureux abdominal, encéphalopathie, neuropathie périphérique, insuffisance rénale, syndrome biologique (RG 1)
- eczéma de mécanisme allergique (RG 65)
- rhinite, asthme (RG 66 : liste limitative)
- syndrome ébrieux ou narcotique, dermites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs (RG 84 : liste limitative)



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- combinaison ou veste et pantalon (imprégnation par les produits manipulés), **pas de tenues flottantes**

> Nuisances (préventions)

- **imprégnation par les produits manipulés** (entretenir les vêtements de travail par l'entreprise, changer fréquemment de tenue de travail)

> Effets sur la santé

- facteur accidentogène des tenues mal adaptées

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en surveillance dite renforcée.

Risque chimique, bruit, produits CMR, notamment substances susceptibles de provoquer une lésion maligne de vessie, travail de nuit

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme des facteurs de pénibilité : Agents chimiques dangereux (ACD), Bruit, Equipes successives alternantes, Manutentions manuelles de charges, Travail de nuit

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : 4 bis, 9, 12, 15, 15 bis, 15 ter, 42, 49, 49 bis, 57, 59, 65, 66, 66 bis, 69, 84, 97,

Les principaux dangers à prendre en considération sont :

- le risque incendie,
- le bruit,
- les accidents aux mains,
- la toxicité éventuelle des produits utilisés,
- la manutention,
- les rythmes de travail,
- la poussière.

CONCLUSION

- Evolution vers des métiers de plus en plus informatisés.
- Les imprimeries à solvants devraient disparaître.
- Les imprimeries photosensibles vont prendre le relai car elles permettent de respecter la directive COV (composés organiques volatiles) et le SME (schéma maîtrise des émissions).

Fiche-résumé issue de la **Fiche Médico-Professionnelle Conducteur machine à imprimer**
le 22/08/2006, consultable sur <http://www.fmpcisme.org>